

L'Offertoire proleptique dans les diverses traditions liturgiques

G. Díaz-Patri

Introduction

En observant les prières de l'offertoire dans la tradition du rite romain, ce qui frappe avant tout l'attention est ce que les liturgistes appellent la prolepsis (πρόληψις), c'est-à-dire une « anticipation » : la présentation comme déjà accompli de ce qui appartient temporellement ou logiquement à l'avenir, non comme simple prévision, mais comme actualisation anticipée. Dans le cas concret de la messe, cela consiste à traiter le pain et le vin, au moment où ils sont offerts, comme s'ils étaient déjà le Corps et le Sang du Christ et, par conséquent, à les offrir pour les vivants et pour les défunts dans un sens propitiatoire.

Cet aspect a paru inadéquat à certains, et pas seulement aux liturgistes plus ou moins rationalistes du XX^e siècle en dialogue avec le protestantisme ; il fut également inclus dans la liste des abus — proposée afin que les Pères conciliaires les examinent et les évaluent — par les membres de la commission spécialement déléguée ad hoc par le concile de Trente, bien que ce point n'ait finalement pas été jugé prioritaire dans les débats conciliaires.

Ceux qui regardent avec méfiance cette anticipation à l'offertoire l'attribuent généralement à une intrusion tardive, d'époque médiévale et liée à une conception liturgique franco-germanique, au sein d'un schéma de la messe qui, à l'origine, ne la prévoyait pas. Or il est un fait qu'un langage sacrificiel clairement anticipatoire se rencontre aussi, non seulement dans d'autres rites, occidentaux comme orientaux, mais encore dans d'autres parties plus anciennes et indiscutablement romaines du rite romain.

Nous nous proposons donc d'entreprendre un large examen des formules et des rites de l'offertoire dans les diverses traditions, orientales et occidentales, afin de comprendre la portée de cette anticipation et les différents nuances qui caractérisent son usage. Dans cette étude, nous n'entendons pas entrer dans le débat sur les implications théologico-doctrinales ni sur les diverses conceptions liturgiques qu'elle comporte ; partant d'une vue historique aussi ample que possible, nous souhaitons plutôt tracer une cartographie de la présence de cette anticipation dans les différentes traditions de l'Église.

Les Apologies

Nous tenterons d'abord de situer ces prières dans le cadre du genre auquel elles appartiennent. Les prières de l'offertoire sont liées d'une certaine manière à un élément que l'on retrouve constamment dans les diverses familles liturgiques : l'attitude du prêtre qui, tout en se reconnaissant indigne de se présenter devant l'autel de Dieu en raison de ses péchés, ose néanmoins s'en approcher, plein de confiance dans la miséricorde divine, pour célébrer les saints mystères et offrir le sacrifice en expiation des péchés du peuple. Reconnaisant ainsi son indignité, il demande à Dieu de le rendre digne de ce ministère.

En Occident, cette attitude est représentée de manière particulière dans les « apologies », dont les témoignages commencent à apparaître vers le VIII^e siècle dans les sacramentaires gélasiens copiés en Gaule ; elles connurent une diffusion considérable aux X^e et XI^e siècles, avant de disparaître presque complètement, seuls quelques exemples demeurant en usage.

Ce type de prière se rencontre surtout aux moments culminants de la liturgie, lorsque le célébrant se dispose à se présenter de façon particulière devant la divinité, à savoir : au début de la messe, par un acte pénitentiel accompli, dans certains rites, hors du sanctuaire et, dans d'autres, au pied de l'autel. Étroitement lié à celui-ci se trouve un rite d'entrée dans le sanctuaire par le célébrant et ceux qui l'assistent, présent, sous une forme ou une autre, dans tous les rites. À la lecture de l'Évangile, à l'offertoire et à la communion, on trouve également des prières de cette nature et, dans plusieurs cas, même lors de la prise de congé de l'autel à la fin de la messe.

Prières et gestes de l'Offertoire dans les différentes traditions

a. Occident

1. L'Offertoire dans le *Missale Romanum* et les autres missels contemporains

Lorsque nous parlons du *Missale Romanum*, nous ne faisons pas uniquement référence à celui promulgué par saint Pie V et conservé sans modifications, en ce qui concerne l'offertoire, jusqu'en 1970. On répète très souvent — parfois même dans des ouvrages qui ne sont pas de simple vulgarisation — que saint Pie V aurait décidé, dans son édition, de « fixer une sélection de prières » prises dans un ensemble qui, jusque-là, se trouvaient tantôt dans un missel, tantôt dans un autre ; on affirme ainsi qu'il aurait « standardisé le rite, éliminé des variantes locales ambiguës et rigidement inséré l'Offertoire dans la séquence : Offertoire → Canon → Consécration ».

Or l'examen des différents missels « de la curie » et de ceux de la « règle » franciscaine qui nous sont parvenus — depuis les premiers identifiables comme tels (XIII^e siècle) jusqu'à l'édition imprimée par Giunta à Venise en 1567, trois ans avant celle de saint Pie V — montre que cet ensemble de prières est demeuré inchangé depuis les premiers manuscrits, soit trois siècles avant saint Pie V, ce qui représente une continuité de sept cents ans jusqu'à notre époque.

Cette confusion provient sans doute du fait que l'on oublie fréquemment que saint Pie V n'a pas produit un missel comme synthèse des divers missels alors en usage en Occident, mais qu'il s'est limité à ce que nous appellerions aujourd'hui une « édition critique » du missel reçu de la tradition connue jusque-là sous le nom de *Missale secundum usum romanae curiae* — ou sous une appellation similaire — et qui, dès lors, sera appelé de manière stable *Missale Romanum*.

Les variantes latines des prières et des rites de l'offertoire (ainsi que, par ailleurs, des séquences) que l'on trouve dans les manuscrits ou dans les anciennes éditions imprimées appartenaient à des missels diocésains ou à ceux d'ordres religieux, et non à l'usage de la curie romaine ; par conséquent, si elles avaient plus de deux cents ans, elles ne furent pas affectées par les dispositions de saint Pie V, et, dans le cas contraire, elles furent simplement remplacées par le missel qu'il promulgua. Il n'y eut donc aucun travail de « stabilisation » dans un domaine qui était déjà stable depuis trois siècles.

Le schéma de la formule de l'offertoire du pain dans le Missel romain est le suivant :

« *Suscipe, sancte Pater, hanc immaculatam hostiam, quam ego (...) offero tibi, pro innumerabilibus peccatis (...) meis (...) sed et pro omnibus fidelibus vivis atque defunctis: ut (...) proficiat ad salutem in vitam aeternam.* »

« Reçois, Père saint, cette hostie immaculée, que moi (...) je t'offre pour mes innombrables péchés (...) et aussi pour tous les fidèles vivants et défunts, afin qu'elle (...) serve au salut dans la vie éternelle. »

Comme nous l'avons dit, cette formule était déjà fixée au XIII^e siècle. Quant aux autres formules latines, nous nous limiterons en général à mentionner celles qui sont demeurées en usage jusqu'au XX^e siècle ; pour une perspective plus large sur les usages médiévaux antérieurs et sur d'autres missels diocésains ou d'ordres religieux, on pourra se référer à Paul Tirot, *Histoire des prières d'offertoire dans la liturgie romaine du VII^e au XVI^e siècle*.

Dans le rite carmélitain, on trouve la formule suivante :

Acceptabilis sit maiestati tuae, omnipotens Deus, oblatio haec quam tibi offerimus pro reatibus et facinoribus nostris: et pro stabilitate sanctae Ecclesiae Catholicae, necnon et pro animabus omnium fidelium defunctorum. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

« Que soit agréable à ta majesté, Dieu tout-puissant, cette oblation que nous t'offrons pour nos fautes et nos crimes, et pour la stabilité de la sainte Église catholique, ainsi que pour les âmes de tous les fidèles défunts. Par le Christ notre Seigneur. Amen. »

Cette prière est également utilisée, avec quelques variantes, dans le rite mozarabe (Missel de Cisneros). Le prêtre y dit alors cette autre prière, que l'on retrouve aussi — presque identique — dans le missel de Lyon :

Hanc oblationem quaesumus, Domine, ut placatus admitte, et omnium offerentium, et eorum pro quibus tibi offertur, peccata indolge.

« Cette oblation, nous t'en prions, Seigneur, accueille-la favorablement, et pardonne les péchés de tous ceux qui l'offrent et de ceux pour qui elle t'est offerte. »

Les formules de l'offertoire dans le rite ambrosien, tant pour le pain que pour le vin, ne sont pas anticipatoires : elles demandent la transformation du pain et du vin offerts en Corps et en Sang du Christ respectivement ; toutefois, le pain est qualifié de *sanctus*, adjectif qui ne peut être admis que dans la perspective de cette transformation :

Suscipe clementissime Pater hunc panem sanctum, ut fiat Unigeniti tui corpus, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

« Reçois, Père très clément, ce pain saint, afin qu'il devienne le Corps de ton Fils unique. »

Il ajoute néanmoins ensuite cette apologie, que l'on peut considérer comme proleptique :

Omnipotens, sempiterna Deus, placabilis, et acceptabilis sit tibi haec oblatio, quam ego indignus pro me misero peccatore, et pro delictis meis innumerabilibus tuae pietati offero, ut veniam, et remissionem omnium peccatorum meorum mihi concedas, et iniquitates meas ne despexeris, sed sola tua misericordia mihi prosit indigno.

« Dieu tout-puissant et éternel, que cette oblation soit propitiée et agréable à tes yeux, que moi, indigne, j'offre à ta bonté pour moi, misérable pécheur, et pour mes innombrables fautes, afin que tu

m'accordes le pardon et la rémission de tous mes péchés, et que tu ne méprises pas mes iniquités, mais que seule ta miséricorde me soit profitable, à moi indigne. »

Et vers la fin de l'offertoire, le prêtre récite une bénédiction épiclétique dont la seconde partie est de caractère anticipatoire :

Benedictio Dei omnipotentis Patris et Filii et Spiritus Sancti copiosa de caelis descendat super hanc nostram oblationem: et accepta tibi sit haec oblatio Domine sancte Pater omnipotens aeterne Deus, misericordiosissime rerum conditor.

« Que la bénédiction abondante de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Esprit Saint, descende du ciel sur cette notre oblation ; et que cette oblation soit agréée par toi, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, très miséricordieux créateur de toutes choses. »

Enfin, le rite dominicain, s'adressant non pas au Père mais à la Très Sainte Trinité, s'exprime ainsi :

Suscipe, Sancta Trinitas, hanc oblationem, quam tibi offero (...) et praesta, ut in conspectu tuo tibi placens ascendat; et meam, et omnium fidelium salutem operetur aeternam.

« Reçois, Très Sainte Trinité, cette oblation que je t'offre (...), et accorde qu'elle s'élève devant toi comme une offrande qui te soit agréable ; et qu'elle opère mon salut et celui de tous les fidèles pour la vie éternelle. »

Au moment de l'offrande du calice, la tradition du Missel romain le désigne comme *Calix salutáris* et l'offre dans un sens propitiatoire :

Offerimus tibi, Domine, calicem salutáris, tuam deprecántes cleméntiam: ut in conspéctu divínae maiestátis tuae, pro nostra et totíus mundi salúte, cum odóre suavitátis ascéndat.

Nous t'offrons, Seigneur, le calice du salut, en implorant ta clémence, afin qu'il monte devant ta divine majesté comme un parfum de suavité, pour notre salut et celui du monde entier.

Cette formule est également employée par le rite de l'Église de Braga. Parmi les autres rites, seul le rite mozarabe comprend une formule d'offrande du calice qui, par ailleurs, n'est qu'une variante de celle du rite romain :

Offerimus tibi Domine calicem ad benedicendum sanguinem Christi Filii tui: deprecamurque clementiam tuam: ut ante conspectum divine Majestatis tue cum odore suavitatis ascendat. Per eundem Christum Dominum nostrum.

Nous t'offrons, Seigneur, le calice pour qu'il soit béni comme le Sang du Christ, ton Fils ; et nous implorons ta clémence afin que, devant la présence de ta divine Majesté, il s'élève avec un parfum de suavité. Par le même Christ notre Seigneur.

Le rite ambrosien, pour sa part, répète la formule déjà mentionnée pour l'offrande du pain, avec les adaptations correspondantes :

Suscipe, clementissime Pater, hunc calicem, vinum aqua mixtum, ut fiat Unigeniti tui sanguis. In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Reçois, Père très clément, ce calice, vin mêlé d'eau, afin qu'il devienne le Sang de ton Fils unique. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Amen.

Les autres rites ne possèdent pas de formule particulière pour accompagner l'offrande du calice.

La dernière des prières de l'offertoire, « *Suscipe, Sancta Trinitas...* », est celle qui est attestée le plus anciennement (en effet, son schéma apparaît déjà de manière essentielle dans les sacramentaires et les missels les plus anciens ; on la trouve également dans les rites lyonnais et ambrosien, et elle existe aussi, très remaniée, dans le rite carmélitain, où elle constitue l'unique formule de l'offertoire).

Bien qu'à première vue elle puisse sembler n'être qu'une simple répétition du *Suscipe, Sancte Pater*, elle en constitue en réalité le complément.

L'offertoire dominicain (cf. supra), bien qu'il commence par les mêmes mots, est, par sa structure et son contenu, plus proche du *Suscipe, Sancte Pater*.

Le schéma le plus complet est le suivant : le prêtre demande au Dieu trinitaire de recevoir l'oblation offerte en mémoire de la mort du Christ ; les rites romain et ambrosien ajoutent la Résurrection et l'Ascension ; le rite lyonnais ajoute la mention de l'Incarnation et de la Nativité, ainsi qu'une mention en l'honneur de l'Esprit Saint Consolateur. Ensuite, l'offrande est faite en l'honneur des saints : en premier lieu la Vierge Marie, saint Jean-Baptiste, les saints apôtres Pierre et Paul, « tous les saints qui ont plu à Dieu depuis le commencement du monde », ceux dont on célèbre la fête ce jour-là, ceux dont les noms sont inscrits sur les « diptyques » et ceux dont les reliques se trouvent sur l'autel où l'on célèbre ; et pour notre salut, afin que tous ceux que nous honorons intercèdent pour nous.

Le rite ambrosien possède en outre deux prières qui commencent de la même manière : l'une pour le prêtre, l'autre qui énumère en détail les intentions pour lesquelles le sacrifice est offert :

Et suscipe, sancta Trinitas, hanc oblationem quam tibi offerimus pro regimine, et custodia, atque unitate Catholicae fidei: et pro veneratione quoque beatae Dei Genitricis Mariae, omniumque simul Sanctorum tuorum: et pro salute, et incolumitate famulorum, famularumque tuarum, et omnium, pro quibus clementiam tuam implorare polliciti sumus, et quorum quarumque eleemosynas suscepimus, et omnium fidelium Christianorum, tam vivorum, quam defunctorum, ut te miserante, remissionem omnium peccatorum, et aeternae beatitudinis praemia, in tuis laudibus fideliter perseverando percipere mereantur, ad gloriam, et honorem nominis tui, Deus misericordissime rerum conditor.

Et reçois, Sainte Trinité, cette oblation que nous t'offrons pour le gouvernement, la garde et l'unité de la foi catholique ; et aussi en vénération de la bienheureuse Marie, Mère de Dieu, et de tous tes saints ; et pour le salut et la protection de tes serviteurs et servantes, et de tous ceux pour lesquels nous nous sommes engagés à implorer ta clémence, et de ceux dont nous avons reçu les aumônes, et de tous les fidèles chrétiens, tant vivants que défunts, afin que, par ta miséricorde, ils méritent d'obtenir la rémission de tous leurs péchés et les récompenses de la béatitude éternelle, en persévérant fidèlement dans tes louanges, pour la gloire et l'honneur de ton nom, ô Dieu très miséricordieux, créateur de toutes choses.

Vient ensuite la prière tirée de Daniel 3, 39-40 :

In spíritu humilitátis et in ánimo contríto suscipiámur a te, Dómine: et sic fiat sacrificium nostrum in conspéctu tuo hódie, ut pláceat tibi, Dómine Deus.

Dans un esprit d'humilité et un cœur contrit, puissions-nous être accueillis par toi, Seigneur ; et qu'ainsi notre sacrifice s'accomplisse aujourd'hui en ta présence de telle sorte qu'il te soit agréable, Seigneur Dieu.

On la trouve, avec de légères variantes, dans tous les rites latins. On y parle clairement de sacrifice, mais cette prière n'implique pas nécessairement la conception d'un sacrifice déjà présent ; elle peut aussi être comprise comme une demande d'obtenir la disposition intérieure requise pour offrir dignement l'acte sacrificiel qui s'accomplira peu après, lors de la consécration.

Dans le rite cartusien, en disant *In spiritu humilitatis...*, le prêtre élève le calice. C'était également la seule prière privée de l'offertoire dans les rites monastiques de Cluny et de Cîteaux.

Enfin, dans le rite romain, le prêtre dit, en s'adressant aux fidèles :

Oráte, fratres, ut meum ac vestrum sacrificium acceptábile fiat apud Deum Patrem omnipoténtem.

Priez, frères, afin que ce sacrifice, le mien et le vôtre, soit agréable à Dieu le Père tout-puissant.

La réponse dans le rite romain est :

Suscípiat Dóminus sacrificium de mánibus tuis ad laudem et glóriam nóminis sui, ad utilitátem quoque nostram, totíusque Ecclésiæ suæ sanctæ.

Que le Seigneur reçoive de tes mains ce sacrifice, pour la louange et la gloire de son nom, pour notre bien et celui de toute sa sainte Église.

Tandis que, dans le rite lyonnais, on répond :

Dóminus Deus omnípotens suscípiat sacrificium de ore tuo, et de mánibus tuis, ad utilitátem sanctæ suæ Ecclésiæ, et ad salútem omnis pópuli christiáni, et ad remédiu[m] ómnium fidélium defunctorum.

Que le Seigneur Dieu tout-puissant reçoive le sacrifice de ta bouche et de tes mains, pour l'utilité de sa sainte Église, pour le salut de tout le peuple chrétien et pour le soulagement de tous les fidèles défunts.

Dans le rite carmélitain, on dit :

Memor sit Dóminus omnis sacrificii tui: et holocáustum tuum pingue fiat, tríbuat tibi secúndum cor tuum et omne consílium tuum confírmet.

Que le Seigneur se souvienne de tout ton sacrifice, et que ton holocauste soit abondant ; qu'il t'accorde selon ton cœur et qu'il affermisse tous tes desseins.

Dans le rite dominicain, l'*Orate, fratres* demeure sans réponse. Dans le rite cartusien, le prêtre ne fait pas mention du sacrifice, mais se limite à demander :

Orate fratres pro me peccatore ad Dominum Deum nostrum.

Priez, frères, pour moi, pécheur, le Seigneur notre Dieu.

Dans ce cas également, aucune réponse n'est donnée.

Bien que l'*Orate, fratres* parle du « sacrifice », le sens d'anticipation n'y apparaît pas de manière univoque, car il peut être interprété comme une demande de prier pour le sacrifice qui est sur le point de commencer (nous nous trouvons déjà vers la fin de l'offertoire). Il en va de même pour la réponse correspondante, dans laquelle les fins du sacrifice sont clairement énoncées, sans que cela implique nécessairement une anticipation effective de celui-ci.

2. Présence de la prolèpse dans les anciens sacramentaires romains

Les liturgistes du XX^e siècle s'accordent pour reconnaître que, dans le rite romain, la prière propre de l'offertoire était originairement la *Secrète*.

Parmi ces prières, on en trouve beaucoup qui ne présentent pas le sacrifice comme déjà présent, mais qui disposent ou préparent le sacrifice qui sera offert plus tard ; d'autres même ne le mentionnent pas du tout.

On peut en revanche considérer comme proprement proleptiques ces oraisons qui appellent *sacrificium*, *hostia*, *immolatio*, ou par des expressions équivalentes, les dons encore non consacrés, surtout lorsqu'elles sont accompagnées de démonstratifs (*hic, haec, hoc*) et lorsqu'elles parlent d'une efficacité expiatoire déjà attribuée à l'oblation, c'est-à-dire avec un langage qui suppose une sacrificialité présente, et non seulement future. On en trouve un bon nombre dans le Missel, mais nous nous arrêterons surtout aux plus anciennes, attestées dans les Sacramentaires.

Avec des coïncidences indubitables avec des expressions que l'on retrouve dans le *Suscipe, Sancte Pater*, nous avons les exemples suivants.

Dans cette prière du Gélisien d'Angoulême, on s'adresse au Père en lui demandant de recevoir (*suscipe*) le sacrifice qui se trouve devant lui (*has oblationes*) ; les termes par lesquels le célébrant parle de lui-même et de ses péchés relèvent du ton des « apologies » et coïncident littéralement avec le *Suscipe, Sancte Pater* de l'Offertoire romain (il ne manque que les termes *innumerabilibus* et *negligentiis*). Nous mettons en évidence en caractères gras les mots que les deux textes ont en commun.

Suscipe clementissime pater *has oblationes, quas ego indignus famulus tuus offero pro peccatis atque offensionibus meis, et praecor clementissime pater, ut peccata mea iubeas demittere et uitam sempiternam tribuere.*

Recevez, Père très clément, ces oblations que moi, votre serviteur indigne, j'offre pour mes péchés et mes offenses ; et je vous prie, Père très clément, d'ordonner que mes péchés soient remis et de m'accorder la vie éternelle.

Un peu plus bas, le même sacramentaire propose une formule semblable dans laquelle est introduite explicitement l'offrande pour les défunts, élargissant ainsi la portée du sacrifice à la communion des vivants et des morts.

*Suscipe clementissime pater **hanc** oblationem, quam **tibi** offero, ego indignus famulus tuus, **pro requie animarum famulorum famularumque** tuarum illorum et illarum; precor te clementissime pater, ut resurrectionis diem cum refrigerio tuae benignitatis expectent.*

Recevez, Père très clément, cette oblation que moi, votre serviteur indigne, je vous offre pour le repos des âmes de ces serviteurs et de ces servantes qui sont les vôtres ; je vous prie, Père très clément, qu'ils attendent le jour de la résurrection avec le rafraîchissement de votre bonté.

Dans le Sacramentaire de Vérone on emploie un langage très proche de celui du *Suscipe, sancte Pater*.

*Domine, **sancte pater, omnipotens aeternae deus**, oblationes familiae tuae propitiatus intende, ut haec piae deuotionis obsequia et rectores sanctificent et regendos.*

Seigneur, Père saint, Dieu tout-puissant et éternel, regardez favorablement les oblations de votre famille, afin que ces offices de pieuse dévotion sanctifient à la fois ceux qui gouvernent et ceux qui doivent être gouvernés.

Les mêmes paroles adressées au Père réapparaissent dans une prière du Gélisien d'Angoulême.

*Ipse tibi quaesumus **Domine sancte pater omnipotens aeternae Deus**, sacrificium nostrum reddat acceptum, qui discipulis suis in sui commemorationem hoc fieri hodierna traditione monstravit.*

Que Lui-même, nous vous en prions, Seigneur, Père saint, Dieu tout-puissant et éternel, rende notre sacrifice acceptable pour vous, Lui qui aujourd'hui montra à ses disciples, par sa transmission, que cela devait être fait en mémoire de lui.

Dans ce contexte, le fragment connu sous le nom de Missel ou Sacramentaire de Kiev se révèle particulièrement significatif : texte paléo-slave en écriture glagolitique, il pourrait dépendre d'un archétype romain perdu, dont dépendrait également le Sacramentaire de Padoue, et il refléterait une tradition purement romaine pré-hadriannienne très ancienne, que l'on peut situer aux VI^e–VII^e siècles. Dans l'une des dix *Super Oblata* que l'on trouve dans le fragment conservé (prières qui portent le nom latin translittéré et adapté en slave *nad oplatm*), l'offrande est explicitement désignée comme *hostia* et est en outre accompagnée d'un démonstratif ; la rétroversion latine proposée par Mohlberg dit :

*Suscipe, domine, quaesumus te, **hostiam hanc tibi oblatam pro redemptione hominum** et sanitatem nobis da et animas nostras atque corpora emunda precesque nostras suscipe.*

Recevez, Seigneur, nous vous en prions, cette hostie qui vous est offerte pour la rédemption des hommes ; accordez-nous la santé, purifiez nos âmes et nos corps, et recevez nos prières.

Une prière très proche se trouve dans le Sacramentaire de Padoue, où apparaît clairement l'effet propitiatoire du sacrifice (*placatus*).

*Suscipe quaesumus domine hostiam **redemptionis humanae** et **salutem nobis mentis et corporis** operare **placatus**.*

Recevez, nous vous en prions, Seigneur, l'hostie de la rédemption humaine et, apaisé, opérez en nous le salut de l'âme et du corps.

Dans le Sacramentaire de Vérone l'oblation est expressément appelée *hostia spiritalis*, et l'on affirme qu'elle est immolée et offerte.

*Remotis obumbrationibus carnalium uictimarum **spiritalem** tibi, summe pater, **hostiam** supplici seruitute deferimus, quae miro ineffabilique mysterio **et immolatur** semper et **eadem semper offertur**, pariterque et deuorum munus et remunerantis est praemium.*

Écartées les ombres des victimes charnelles, nous vous offrons à vous, Père très haut, avec un service suppliant, une hostie spirituelle, laquelle, par un mystère admirable et ineffable, est toujours immolée et toujours offerte en demeurant la même ; et elle est à la fois offrande des dévots et récompense de celui qui récompense.

Le Gélasien et la tradition d'Angoulême ajoutent une autre formule dans laquelle est souligné l'effet libérateur et réconciliateur de l'hostie indiquée comme présente par le démonstratif :

***Haec hostia**, domine, quaesumus, et uincula nostrae iniquitatis **absoluat** et tuae nobis misericordiae dona conciliet,*

Que cette hostie, Seigneur, nous vous en prions, délie les liens de notre iniquité et nous obtienne les dons de votre miséricorde.

Dans plusieurs prières du Gélasien et du Grégorien on affirme en outre que l'hostie est *salutaris*.

*Concede nobis, Domine, quaesumus, ut **haec hostia salutaris** nostrorum fiat **purgatio delictorum** et tuae **propitiatio** potestatis.*

Accordez-nous, Seigneur, nous vous en prions, que cette hostie salutaire devienne purification de nos fautes et propitiation de votre puissance.

Une autre prière du Gélasien comporte l'expression que le *Suscipe, sancte Pater* emploiera plus tard : « *proficiat ad salutem* ».

*Deus qui legalium differentias hostiarum unius sacrificii perfectione sanxisti, accipe sacrificium a deuotis tibi famulis, et pari benedictione sicut munera Abel sanctifica, ut quod singuli obtulerunt ad maiestatis tuae honorem, cunctis **proficiat ad salutem**.*

Ô Dieu, vous qui avez établi les différences des victimes légales dans la perfection d'un seul sacrifice, recevez le sacrifice de vos serviteurs dévots, et sanctifiez-le par la même bénédiction que vous avez sanctifié les offrandes d'Abel, afin que ce que chacun a offert en l'honneur de votre majesté profite à tous pour le salut.

On trouve également l'expression dans la suivante :

Propiciare, domine, supplicationibus nostris et has oblationes famulorum famularumque tuarum benignus assume, ut quod singuli obtulerunt ad honorem nominis tui, cunctis proficiat ad salutem.

Soyez propice, Seigneur, à nos supplications, et accueillez avec bonté ces oblations de vos serviteurs et de vos servantes, afin que ce que chacun a offert à l'honneur de votre nom profite à tous pour le salut.

La formule d'offrande du calice de l'offertoire romain trouve elle aussi des précédents dans les sacramentaires, par exemple dans le Véronais.

Offerimus, domine, munera tuorum tibi sollemnitatibus grata sanctorum, tuam clementiam depraecantes, ut quod ad illorum gloriam, nobis prosit ad ueniam.

Nous vous offrons, Seigneur, des dons qui vous sont agréables aux solennités de vos saints, implorant votre clémence afin que ce qui est offert pour leur gloire nous serve à nous pour le pardon.

Cette autre prière, présente plusieurs fois dans les sacramentaires gélasien et grégorien, emploie pour désigner l'hostie le terme *salutaris*, que l'offertoire romain utilise pour le calice:

*Concede nobis, Domine, quaesumus, ut haec hostia **salutaris**, et nostrorum fiat purgatio delictorum, et tuae propitiatio potestatis. Per Dominum.*

Accordez-nous, Seigneur, nous vous en prions, que cette hostie salutaire soit purification de nos fautes et propitiation de votre puissance. Par le Seigneur.

Cette prière semblable du Gélasien utilise elle aussi ce terme.

*Protegat nos quaesumus Domine hostia **salutaris**, et quae ad honorem tui nominis immolatur, nobis prosit ad ueniam,*

Que l'hostie salutaire nous protège, nous vous en prions, Seigneur, et que celle qui est immolée à l'honneur de votre nom nous soit profitable pour le pardon.

La suivante parle elle aussi du sacrifice comme dans le présent :

Sacrificiis praesentibus, quaesumus, Domine, placatus intende: ut et devotioni nostrae proficiant, et saluti.

Regardez avec bonté, nous vous en prions, Seigneur, ces sacrifices présents, afin qu'ils profitent à la fois à notre dévotion et à notre salut.

Quant au *Suscipe, sancta Trinitas* de l'offertoire, nous avons déjà vu des exemples de l'usage du terme *oblatio*. Nous trouvons aussi des parallèles dans les *Secretes* : en ce qui concerne l'offrande en l'honneur des saints et leur intercession en notre faveur, dans la suivante *super oblata* du fragment de Kiev.

Munus hoc tibi, domine, oblatum per omnes sacras celestes virtutes et omnes sanctos tuos et iustos tuos sit tibi in laudem, nobis autem precibus illorum salutare reddatur.

Que ce don, Seigneur, offert à vous par toutes les saintes vertus célestes et par tous vos saints et vos justes, soit pour vous une louange, et que, par leurs prières, il devienne pour nous salut.

Et dans le Sacramentaire de Fulda

*Munera tibi domine nostre devotionis offerimus; quae et **pro omnium sanctorum tuorum** tibi sint grata **honore** et **nobis salutaria** te miserante reddantur, per.*

Nous t'offrons, Seigneur, les dons de notre dévotion ; qu'ils te soient agréables pour l'honneur de tous tes saints et que, dans ta miséricorde envers nous, ils deviennent pour nous source de salut.

Une secrète du Gélisien exprime la même idée.

*Presta nobis, quaesumus, omnipotens deus, ut nostrae humilitatis oblatio et **pro tuorum grata sit honore sanctorum** et nos corpore pariter et mente **purificet**,*

Accordez-nous, nous vous en prions, Dieu tout-puissant, que l'oblation de notre humilité soit agréable en l'honneur de vos saints et qu'elle nous purifie tout à la fois dans le corps et dans l'esprit.

Un schéma semblable se trouve dans cette prière du Grégorien.

*Sacrificium tibi, domine, laudis offerimus in tuorum commemoratione sanctorum: da, quaesumus, ut quod **illis contulit ad gloriam, nobis proficiat ad salutem.***

Nous vous offrons, Seigneur, un sacrifice de louange dans la commémoration de vos saints ; donnez, nous vous en prions, que ce qui leur a apporté la gloire profite à nous pour le salut.

Dans la fête de l'Annonciation, l'oblation est offerte explicitement en relation avec l'incarnation et la passion.

*Accepta tibi sit quaesumus Domine haec oblatio plebis tuae quam offerimus hodie **ob** incarnationem simul et **passionem** redemptoris nostri Iesu Christi; te supplices deprecamur, ut placatus accipias. Per Dominum.*

Qu'elle soit acceptée par vous, Seigneur, nous vous en prions, cette oblation de votre peuple que nous offrons aujourd'hui à la fois pour l'incarnation et pour la passion de notre Rédempteur Jésus-Christ ; suppliants, nous vous demandons que, apaisé, vous l'acceptiez. Par le Seigneur.

Enfin, plusieurs prières du Gélisien et du Grégorien mettent en relief l'efficacité du sacrifice.

***Suscipe**, domine, **sacrificium**, cuius te uoluisti dignanti **immolatione** placare; praesta, quaesumus, ut huius operatione mundati beneplacitum tibi nostrae mentis offeramus affectum,*

Recevez, Seigneur, le sacrifice par l'immolation digne duquel vous avez voulu être apaisé ; accordez, nous vous en prions, que, purifiés par l'action de ce sacrifice, nous vous offrons l'affection de notre esprit selon votre bon plaisir.

Huius sacrificii potentia, Domine, quaesumus, et vetustatem nostram abstergat et novitatem nobis augeat et salutem.

Que la puissance de ce sacrifice, Seigneur, nous vous en prions, efface notre condition ancienne, augmente en nous la nouveauté et nous donne le salut.

Le phénomène ne se limite pas aux Secrètes : dans le Sacramentaire de Vérone, on trouve par exemple cette préface, qui emploie un langage fortement sacrificiel :

Vere dignum: tuae laudis hostiam iugiter immolantes, cuius figuram Abel iustus instituit, agnus quoque legalis ostendit, celebravit Abraham, Melchisedech sacerdos exhibuit, sed verus Agnus et aeternus Pontifex hodie natus Christus implevit.

Il est vraiment digne : immolant sans cesse l'hostie de ta louange, dont le juste Abel institua la figure, que montra aussi l'agneau légal, que célébra Abraham, qu'offrit Melchisédech prêtre ; mais le véritable Agneau et Pontife éternel, le Christ né aujourd'hui, l'a accompli.

La présence, clairement reconnaissable, de l'anticipation de l'offrande du sacrifice — dont on parle comme déjà présent — dans les Secrètes des sacramentaires les plus anciens nous oblige à reconsidérer l'attribution de la prolèpse à l'invasion d'une conception liturgique médiévale postcarolingienne.

De plus, cette « anticipation » est présente aussi dans le Canon romain lui-même, dans sa première partie, c'est-à-dire avant la consécration :

« ...rogamus, ac petimus, uti accepta habeas et benedicas haec ✠ dona, haec ✠ munera, haec ✠ sancta sacrificia illibata, in primis quae tibi offerimus pro Ecclesia tua sancta catholica... », « ...nous te prions et te supplions d'agréer et de bénir ces ✠ dons, ces ✠ présents, ces ✠ saints sacrifices immaculés, que nous t'offrons avant tout pour ta sainte Église catholique... »

Et ensuite :

Memento, Domine, famulorum famularumque tuarum N. et N., et omnium circumstantium (...) pro quibus tibi offerimus: vel qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis, pro se suisque omnibus: pro redemptione animarum suarum...

Souviens-toi, Seigneur, de tes serviteurs et de tes servantes N. et N., et de tous ceux qui sont ici présents (...), pour qui nous t'offrons, ou qui eux-mêmes t'offrent, ce sacrifice de louange, pour eux et pour tous les leurs, pour la rédemption de leurs âmes...

Et ensuite :

« *Hanc igitur oblationem servitutis nostrae, sed et cunctae familiae tuae, quaesumus, Domine, ut placatus accipias: diesque nostros in tua pace disponas, atque ab aeterna damnatione nos eripi, et in electorum tuorum iubeas grege numerari.* »

« Nous te prions donc, Seigneur, d'accueillir avec bienveillance cette oblation de notre service et de toute ta famille ; de disposer nos jours dans ta paix, de nous arracher à la damnation éternelle et de nous faire compter dans le troupeau de tes élus. »

Ces prières, qui qualifient de victime / oblation / sacrifice les réalités du pain et du vin « non encore consacrés », auxquelles elles se réfèrent explicitement au moyen des démonstratifs *hic / haec / hoc*, anticipent la nature sacrificielle de la même manière que le ferait la section rituelle célébrée immédiatement auparavant : l'offertoire.

b. La Prolèpse en Orient

Dans les rites orientaux, on trouve également de fréquentes « anticipations » de la présence réelle qui, selon le style propre à ces traditions liturgiques, ne se limitent pas aux mots, mais se traduisent souvent aussi en gestes et en rites qui les accompagnent.

Dans le rite byzantin, la préparation des dons et l'offertoire sont placés dès l'origine dans un contexte clairement sacrificiel : avant de commencer la *proskomédie*, le prêtre récite le tropaire du Vendredi saint, bref hymne composé à partir d'une combinaison de textes bibliques relatifs à la rédemption (Ga 3,13 ; 1 P 1,19 ; Jn 19,34) :

« Tu nous as rachetés de la malédiction de la Loi par ton Sang très précieux. Cloué sur la Croix et transpercé par la lance, tu fais jaillir une source d'immortalité pour les hommes. Ô notre Sauveur, gloire à toi. »

Aussitôt, ce sens sacrificiel se trouve fortement renforcé et rendu présent lorsque, durant la complexe préparation du pain (désigné de manière hautement évocatrice comme « l'Agneau »), au moment de couper les fragments latéraux, on emploie les paroles du prophète annonçant le sacrifice du Serviteur souffrant :

« Comme une brebis il a été conduit à l'abattoir ; et comme un agneau sans tache, muet devant celui qui le tond, il n'a pas ouvert la bouche. Dans son humiliation, son jugement a été exalté. Qui pourra raconter sa génération ? Car sa vie a été arrachée de la terre » (Is 53, 7-8).

Ce même texte est également utilisé à l'offertoire chez les Arméniens, les Syriques et les Maronites ; mais, à la différence de ceux-ci, le prêtre byzantin, tout en le récitant, coupe l'« Agneau » avec la « lance », ustensile liturgique propre au rite byzantin : un petit couteau en forme de lance (en mémoire de la Passion), puis il ajoute :

« Est immolé l'Agneau de Dieu, qui enlève le péché du monde, pour la vie et le salut du monde » (cf. Jn 1,29).

Ensuite, il transperce avec la lance le côté gauche de l'« Agneau », en disant cette formule :

« Un des soldats lui transperça le côté avec la lance, et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau. Celui qui a vu en rend témoignage, et son témoignage est vrai » (Jn 19,34),

formule qui, dans ce contexte, acquiert une force particulière, car elle est accompagnée du geste de verser le vin et l'eau dans le calice.

Ces mêmes termes sont également employés, quoique sans la cérémonie qui les dramatise, par les rites syriaque, chaldéen, malabar et arménien, et, en Occident, par les rites lyonnais, cartusien, mozarabe, ambrosien et celui de l'Église de Braga.

Les Syriaques malabars catholiques (comme les Nestoriens) préparent le calice avec une expression encore plus forte, qui souligne davantage encore la prolèpse : « Le sang précieux est versé dans le Calice de Notre Seigneur Jésus-Christ... » ; puis ils versent également l'eau en disant : « Un des soldats... etc. ». Lorsque le pain est placé sur la patène, on dit :

« Que cette patène soit marquée du corps saint de Notre Seigneur Jésus-Christ... »

Dans le rite romain, la préparation du calice n'a pas un sens anticipatoire : par l'adaptation d'une ancienne oraison de la fête de Noël, on met en relief le symbolisme de l'union de l'eau et du vin afin de souligner l'élévation de la nature humaine accomplie par le Christ, dont on demande de devenir participants de la divinité.

Le rite carmélitain, comme le dominicain, ne possède pas d'oraison propre pour la préparation du calice ; dans ce dernier, on dit uniquement : *In Nomine Patris, et Filii et Spiritus Sancti*.

Les Syriaques, comme en Occident dans les rites dominicain et lyonnais, récitent des versets du Psaume 116 durant l'offertoire du calice : *quid retribuam... calicem salutaris accipiam...* — « Comment rendrai-je au Seigneur... je prendrai le calice du salut... ? »

Dans le rite copte, le prêtre, tenant l'hostie entre ses mains, récite la prière de l'offertoire ; au cours de celle-ci, après une apologie où il se reconnaît indigne d'un si haut ministère, il implore :

« Accorde-nous, Seigneur, que notre sacrifice soit accepté devant toi pour mes péchés et pour les ignorances de ton peuple. »

Il accomplit ensuite une procession autour de l'autel avec les offrandes, rendant gloire à Dieu, demandant la paix et l'édification de l'Église et des offrants, tout en disant :

« Souviens-toi, Seigneur, de ceux qui ont apporté ces dons devant toi, et de ceux pour qui ils ont été apportés. Accorde-nous à tous la récompense céleste. »

Lors de la Grande Entrée — qui revêt, dans le rite byzantin, une solennité particulière — les dons sont également traités comme si le Christ lui-même était présent : les Grecs les portent en procession au milieu de la nef (en certains lieux, le peuple se prosterne devant la procession) ; le prêtre « bénit » le peuple avec eux, puis le chœur chante, concluant l'hymne des chérubins :

« pour accueillir le Roi du ciel et de la terre, invisiblement escorté par les légions des anges ».

Dans le rite arménien, bien que la cérémonie ne soit pas aussi développée (la procession ayant lieu dans le sanctuaire, en passant derrière l'autel), on trouve aussi un caractère proleptique : au début de la cérémonie de l'Entrée, on chante toujours l'hymne suivant (également employé dans les rites chaldéen et malabar, mais seulement le dimanche), qui possède un sens fortement anticipatoire :

« Le Corps du Seigneur et le Sang du Sauveur sont placés devant nous : les armées célestes chantent invisiblement et disent sans cesse : Saint, saint, saint, Seigneur des armées. »

Lorsque le diacre arrive devant le prêtre, il dit les paroles du Psaume 23 (vv. 7–10) : « Portes, élevez vos frontons ; élevez-vous, portes éternelles, et entrera le Roi de gloire ! » ; et, à la question du prêtre : « Qui est ce Roi de gloire ? Le Seigneur des armées »,

il répond : « C'est lui, le Roi de gloire ! ». Puis il remet le calice et la patène au célébrant, qui bénit le peuple avec eux en disant : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ».

Dans le rite éthiopien, le prêtre accomplit la procession en portant les hosties dans une corbeille spéciale posée sur sa tête, tandis que le chœur chante :

« Tu es l'arche d'or très pur dans laquelle se trouve la manne, pain caché descendu du ciel et donnant la vie à tout l'univers. »

Le rite syriaque, durant le « service d'Aaron », c'est-à-dire l'offertoire célébré au début de la messe, inclut une prière comparable au *Suscipe, Sancta Trinitas* des rites latins mentionnés plus haut ; on y trouve le mémorial de l'œuvre de la rédemption, la commémoration de tous les saints agréables à Dieu « depuis la création », la commémoration des défunts et, de manière particulière, celle des offrants.

« Nous faisons mémoire de Notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, et de toute l'œuvre de la rédemption qu'il a accomplie pour nous : son Annonciation par un ange, sa Nativité selon la chair, son Baptême dans le Jourdain, sa Passion rédemptrice, son Élévation sur la Croix, sa Mort vivifiante, sa Sépulture vénérable, sa Résurrection glorieuse, son Ascension au ciel et sa Session à la droite de Dieu le Père.

Nous commémorons sur cette Eucharistie placée devant nous (qu'on note ici la prolèpse très marquée), avant tout notre père Adam et notre mère Ève, la sainte Mère de Dieu Marie, les Prophètes, les Apôtres, les Prédicateurs, les Évangélistes, les Martyrs, les Confesseurs, les Justes, les prêtres, les saints Pères, les vrais Pasteurs, les docteurs orthodoxes, les solitaires et les moines, ceux qui prient avec nous, et tous ceux qui, depuis la création, t'ont été agréables, Seigneur, depuis Adam et Ève jusqu'à aujourd'hui.

Nous faisons également mémoire de nos pères, de nos frères, des maîtres qui nous ont enseigné la doctrine de la vérité, de nos défunts et de tous les fidèles défunts, en particulier et nominalement de ceux qui sont de notre sang, de ceux qui ont participé ou participent au soutien de ce lieu, et de quiconque est en communion avec nous, soit par la parole soit par l'action, dans les petites choses ou dans les grandes ; et, d'une manière toute spéciale, de N..., pour qui aujourd'hui est offert ce sacrifice. [Ici le célébrant rappelle les noms de tous ceux pour qui il souhaite prier.] »

De manière semblable, on dit dans le rite maronite :

« Sanctifie cette offrande et, par elle, accorde le pardon des offenses et la rémission des péchés à tous ceux pour qui elle est offerte : à moi, à mes parents, à tous les fidèles qui ont travaillé et coopéré avec moi, vivants ou déjà défunts... »

Comme on peut l'observer, apparaissent ici aussi des éléments « anticipés » de l'anaphore, de manière semblable à ce qui se produit dans le « canon mineur », c'est-à-dire l'offertoire romain.

Dans le rite byzantin, cette commémoration se réalise en plaçant, à côté de l'« Agneau », des parcelles avec lesquelles sont effectuées ces commémorations : d'abord celle de la Vierge, dont la parcelle est

placée à la droite de l'« Agneau » (avec les paroles du Psaume 44,10 : « La Reine se tient à ta droite... »), puis celles des saints, disposées en neuf catégories à la gauche de l'Agneau ; ensuite, les parcelles placées « sous » l'Agneau correspondent aux *memento* des vivants, en commençant par les autorités ecclésiastiques et civiles ; puis viennent celles des défunts, et enfin celle du prêtre lui-même.

Conclusions

Des exemples apportés, il ressort que l'offertoire proleptique ne constitue pas une anomalie propre à l'Occident médiéval : ce phénomène est déjà présent dans certains des éléments euchologiques les plus anciens du rite romain, et il se trouve largement développé dans les rites d'Orient, jusque parmi ceux qui avaient déjà rompu la communion avec le reste de l'Église au V^e siècle.

Nous ne jugeons pas ici les implications théologiques ou sacramentelles de ce fait ni sa portée ; nous nous limitons à énumérer ce que nous constatons dans les divers rites examinés. Il ne peut toutefois être passé sous silence que l'extension notable de ce phénomène ne semble pas être une anticipation induite du sacrifice due à un manque d'attention, ni une déformation résultant de l'importation d'éléments appartenant à une aire et à une culture déterminées ; elle apparaît plutôt comme une logique liturgico-théologique cohérente, partagée par l'Orient et l'Occident à travers les siècles, selon laquelle le sacrifice eucharistique est compris comme un acte unitaire articulé en phases préparatoires, oblatives et consumatives. Dans cette perspective, le langage sacrificiel employé avant l'anaphore ne désigne pas un moment chronologique clos à l'intérieur de la célébration, mais il évoque le sacrifice en tant que totalité intentionnelle de l'action liturgique.